



AUDIT EXPERTISE COMPTABILITE

GROUPE SOFINOR

M DARIEL - G FATOUT - C GACHET - C HAMEL - S HOUTTEVILLE - M LETELLIER - A MABIRE - L MAHIER - K ROULLE
Experts Comptables - Commissaires Aux Comptes

SARL SEC OLLIVIER & ASSOCIES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 90 000 Euros

Siège Social :

**189 avenue André Maurois
76360 Barentin**

SOFINOR ROUEN

SNA Société Normande d'Audit SAS
375 contre-allée route de Neufchâtel, 76230 ISNEAUVILLE
SAS au capital de 400 000€ - RCS ROUEN 349 374 702 - N° TVA FR27 349 374 702 - APE 69.20Z
Société d'Expertise Comptable, Commissaire aux Comptes
Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattachée à la CRCC de ROUEN
Téléphone : 02.35.59.89.30 – Mail : rouen@cabinet-sna.fr

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société SEC Ollivier & Associés, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée.

* * *

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision des associés en date du 5 janvier 2026, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels établis au 31 décembre 2025 ont fait ressortir les éléments suivants :
 - Des capitaux propres de 187 K€, dont un capital social de 90 K€ ;
 - Un chiffre d'affaires de 1 207 K€ et un résultat d'exploitation de 62 K€ ;
 - Des actifs immobilisés nets pour un montant de 150 K€ ;
 - Les dettes auprès des établissements de crédit représentent 222 K€ à la clôture de l'exercice ;
 - Des disponibilités s'élevant à 126 K€.

Il ne ressort pas, des comptes annuels établis au 31 décembre 2025, d'événement de nature à avoir un impact significatif sur la situation financière de la société.

Les éléments examinés traduisent une situation financière saine, caractérisée par des capitaux propres significatifs, une rentabilité opérationnelle positive et une trésorerie disponible suffisante, cohérente avec la nature de l'activité exercée par la société.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La valeur des biens composant l'actif social n'appelle aucune observation de notre part.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

À Isneauville, le 02 février 2026

Le Commissaire à la transformation
SOCIETE NORMANDE D'AUDIT
Christophe Gachet